

Vélo-partage DES COMMUNES

Le concept :

Dans un contexte de conflits sociaux ayant abouti récemment à un blocage des raffineries et alors que le coût des carburants reste toujours élevé...

Comment mettre à disposition des vélos à un coût défiant toute concurrence à ses administrés ?.....



1) Le vélo-partage traditionnel

Lorsque l'on a la chance de résider dans une ville dotée d'un système de vélos en libre-service (une vingtaine de villes seulement), pas de souci..... il suffit de se rendre à station la plus proche et d'en emprunter un ...

Mais pour les 36 000 autres communes, c'est aujourd'hui impossible !..



Ce type de locations de vélos permet de lever trois freins à la pratique du vélo : le stationnement à domicile, le vol et la maintenance de son vélo personnel. La plupart des dispositifs de vélos en libre-service permettent de retirer un vélo dans une station et de le déposer dans une autre. Malheureusement, ce dispositif présente de nombreux inconvénients.

En effet, l'installation du vélib traditionnel nécessite de réaliser des investissements très importants et coûte à la collectivité, environ 3200 € par an et par vélo, coût intégrant les frais d'acquisition du parc à vélos, sa maintenance, la prise en charge des infrastructures dédiées au vélib, sans oublier le déplacement quotidien des vélos pour réaffecter les vélos libres.



2) Le portail web : "vélo-partage des communes" ...le vélib des temps modernes !

Le concept proposé est révolutionnaire. Il permet aux communes d'installer **un service de location de vélos entre particuliers via un portail internet** (sorte de vélib virtuel). En contrepartie, les communes adhérentes versent une cotisation pour participer aux frais de fonctionnement du site, de maintenance et d'évolution du portail web (de 1 à 5 € par jour).

L'adhésion des communes au dispositif permet à ses habitants de partager leur vélos en les louant à d'autres particuliers. Les clients visés sont les habitants de la commune, les visiteurs ponctuels de la commune (touristes pour un week-end ou plusieurs jours...) ou réguliers (étudiants...). Par ailleurs, le service rendu ne sera soumis à aucun frais de gestion (ni pour les loueurs, ni pour les clients).

***Ce qu'il faut savoir :** A ce jour, aucun site internet de location de vélos entre particuliers n'a vraiment réussi à percer sur internet à contrario de la location de voiture entre particuliers (par exemple).*

L'offre internet pour ce type de service est extrêmement limitée voire même inexistante.

Vélo-partage DES COMMUNES

Le service proposé :

1) Les avantages du dispositif

A partir de ce jour, il devient inutile d'emporter son vélo sur son lieu de vacances, sur son lieu de travail d'ailleurs pour certains cela peut être très compliqué (voir ci-dessous) :



Le site met en relation gratuitement les personnes dont le vélo dort dans le garage ou sur un balcon (et ils doivent être nombreux dans l'hexagone !) et ceux qui désirent utiliser un vélo de manière ponctuelle, pour quelques heures, quelques jours ou même plusieurs mois.



En effet beaucoup de personnes possèdent un vélo mais faute de temps, s'en servent peu ou pas du tout. Plutôt que de le laisser prendre la poussière dans le garage ou sur un balcon, il est temps de le partager....voir même de le rentabiliser dans une démarche COLLABORATIVE bénéficiant à tous.

2) Fonctionnement du portail web : simple et intuitif !

Il suffit d'indiquer la ville de location et le jour de location souhaité. Les vélos disponibles apparaîtront alors sur un plan google maps. La mise en relation pourra se faire afin de conclure l'affaire !



1. Cherchez un vélo



2. Rencontrez son propriétaire



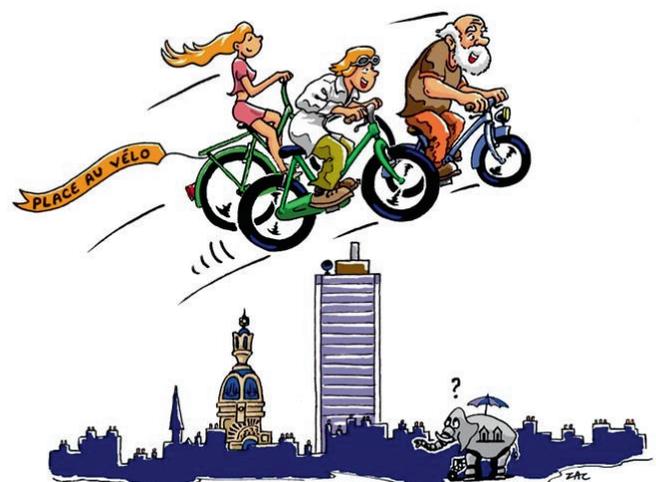
3. Louez-le et profitez-en

Pour rendre attractif le site et inciter à la location, le tarif de location sera réglementé. Le prix forfaitaire par vélo est fixé à : **2€ par jour, 10€ par semaine, ou 30€ par mois.**

Prix modéré très accessible !

En option, un modèle standard de contrat de location sera mis à disposition du loueur pour sécuriser l'acte de location (avec la possibilité ou non de demander une caution). Pour rappel, le financement de la plateforme est totalement assuré par la cotisation annuelle qui sera appelée aux communes adhérentes, **pré-requis nécessaire pour ouvrir le service de location aux habitants de la commune.**

Le lancement du vélib des temps modernes est en marche !



Vélo-partage DES COMMUNES

Pourquoi le concept est-il novateur ?

Plusieurs sites ont tenté de se spécialiser sur ce créneau avant de disparaître (b-and-bike, Véloc...), la principale raison réside dans le flux d'annonces qui est resté très limité avec des annonces proposées à des tarifs proches des prix pratiqués par des loueurs professionnels, donc beaucoup trop cher.

La stratégie de développement du portail web doit contourner ces problématiques.



D'une part les prix de location sont réglementés et ils sont donc accessibles aux potentiels clients. D'autre part le nombre d'annonces doit être boosté par les porteurs du projet au sein des communes adhérentes aidés eux-mêmes par les ambassadeurs

sélectionnés par la commune. Ces derniers pourront mettre en œuvre les actions de communication sur place afin de promouvoir le service et le site, et ainsi stimuler l'offre et la demande de location de vélos.

Le modèle économique imaginé est également novateur. En effet, la commune adhérente n'est pas le client final mais participe au développement du portail en proposant un service (répondant aux critères RSE) à destination de ses administrés et ses visiteurs. La mise en œuvre de ce service pourra bien évidemment être valorisée à l'heure des bilans électoraux.

COMMUNES DE FRANCE

Un véritable retour sur investissement pour la communes et ses ambassadeurs...

Le pré-requis : des communes adhérentes qui s'investissent et identifient des ambassadeurs locaux. La mise à disposition par le site aux communes d'outils de Kits de communication

La location de vélos en ville est un procédé très pratique, rapide, efficace, économique et écologique. Ce moyen de transport non polluant contribue à préserver l'environnement. De plus, le vélo facilite les déplacements et est bon pour la santé. C'est pourquoi les communes ont tout intérêt à développer le vélopartage. Dans la formule proposée par le site, le coût pour la commune adhérente est minime (à partir de 350 €/an), facilitant ainsi l'adhésion même des "petites" communes.

La contrepartie demandée aux communes consiste à mobiliser plusieurs bénévoles au sein de leur ville avec pour objectif de promouvoir le service proposé pour développer le volume d'annonces. En effet, l'éventuel faible volume d'annonces est identifié comme le principal risque à sécuriser pour que le portail internet puisse se développer. L'offre doit donc être «promue», notamment à l'ouverture du service. Dans cet objectif, des actions de communication à destination de la population doivent être réalisées pour intéresser et mobiliser les loueurs et ainsi lancer le service à destination des clients (réunions d'information, distribution de flyers, publicité dans le journal de la ville et la presse locale..).

Dès l'inscription, les communes bénéficieront gratuitement d'un kit de communication pour les aider à la mise en œuvre de ces actions. Le site participera également à la mobilisation des ambassadeurs des communes en leur reversant directement une partie des cotisations (10% au maximum).

Enfin, il est prévu que les communes les plus dynamiques soient honorées à l'occasion d'un événement national organisé par le site, avec pour objectif que les retombées médiatiques profitent aussi bien au site qu'aux communes adhérentes (et ses ambassadeurs) permettant de décupler la motivation de tous les acteurs du projet.

Vélo-partage DES COMMUNES

Il est temps d'adhérer, soyez ambitieux et visionnaire pour le bien de vos administrés.....

Nous contacter :

Email : contact.vpdc@gmail.com

Téléphone : 06 27 75 74 38



COMMUNES DE FRANCE

	Communes de - 5000 habitants	Communes de 5 000 à 20 000 habitants	Communes de + 20 000 habitants
Forfait annuel	350 €	950 €	1850 €
Réduction 1ère année (- 50 %)	175 €	475 €	925 €
Réduction 10 premières inscriptions (-60 %)	140 €	380 €	740 €

Nb : Le règlement de la cotisation permet à votre commune d'ouvrir le service pour vos administrés, un lien vers le site internet de votre ville se paramètre très facilement. La cotisation permet de financer la maintenance et l'évolution de la plateforme Web. Elle permet également de gérer et de réguler les annonces, de répondre autant que de besoins aux interrogations des utilisateurs et de traiter le cas échéant les réclamations (si nécessaire). En un mot, l'équipe vélo-partage des communes s'occupe de tout !!!

